

RW/BILAT/911108A
(AA/AH)
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 14 novembre 1991

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

Sous-Direction d'Afrique
Centrale et Orientale

N° 2496 /DAM

- N O T E -

A/S : Entretien du Président de la République avec le Président HABYARIMANA en
marge du Sommet de Chaillot (19-21 novembre 1991)

La venue en France du Président HABYARIMANA intervient à un moment important pour l'évolution intérieure du Rwanda et le règlement du conflit qui l'oppose aux rebelles du FPR :

Par son soutien résolu au Rwanda depuis le 1er octobre 1990, la France a permis au Président HABYARIMANA de passer l'épreuve de l'offensive rebelle. Il est à présent de notre responsabilité d'encourager le Président HABYARIMANA à aller plus avant dans le sens du dialogue, de la démocratie et de la paix.

I. - CONTEXTE DE L'ENTRETIEN

1. Depuis l'entretien qu'a accordé le Président de la République au Président HABYARIMANA le 23 avril 1991, plusieurs développements importants sont intervenus :

- l'organisation, le 28 avril, d'un Congrès extraordinaire du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement au cours duquel celui-ci a abandonné son statut de parti unique.

- la révision de la Constitution qui a abouti le 10 juin à la promulgation d'un texte fortement inspiré par celui de la Vème République.

- la publication, le 1er juillet, d'une loi sur la formation des partis politiques qui marque l'avènement du multipartisme au Rwanda:

- l'annonce par le chef de l'Etat, le 30 septembre 1991, de deux projets de loi d'amnistie; l'un concernant les réfugiés, l'autre les opposants de l'intérieur.

- la proposition, faite le même jour, de convocation d'une Conférence des Partis et de mise en place d'un "cadre de gestion concertée".

- la nomination, le 12 octobre 1991, d'un premier ministre, M. Sylvestre NSANZIMANA, qui a été chargé de composer une équipe ouverte aux diverses sensibilités politiques rwandaises en vue d'atteindre quatre objectifs essentiels :

- faire aboutir les négociations avec le Front Patriotique Rwandais,
- mettre au point un processus électoral qui assure la représentation de toutes les tendances,
- amorcer le retour des réfugiés,
- favoriser la poursuite du programme d'ajustement structurel.

2 - Des incertitudes et motifs d'inquiétude demeurent cependant :

- les autorités de Kigali redoutent les conséquences d'un accord qui placerait le FPR en position d'interlocuteur privilégié. L'armée rwandaise a mené ces derniers jours plusieurs opérations pour essayer de chasser les éléments rebelles des rares positions qu'ils occupent en territoire rwandais.

- l'attentisme du FPR : le mouvement rebelle campe sur des positions maximalistes ; ses deux revendications principales demeurent la création d'un gouvernement d'union nationale (auquel il participerait) et l'intégration de ses troupes dans l'armée rwandaise. Présentées ainsi, ces demandes paraissent inacceptables par les autorités de Kigali.

- les retards pris dans le déploiement du Groupe des Observateurs Militaires de l'OUA : celui-ci a été restructuré et est désormais composé uniquement de Nigériens et de Zaïrois.

- les difficultés que rencontre le nouveau premier ministre pour former un gouvernement à base élargie : les partis d'opposition qui se sont regroupés au sein d'un "Cartel" paraissent refuser de s'inscrire dans le cadre défini par le chef de l'Etat et continuent de réclamer l'organisation d'une Conférence Nationale.

II. THEMES D'ENTRETIEN

1. Situation intérieure

Le Président de la République pourrait exprimer sa satisfaction de voir le Rwanda s'engager sur la voie de la démocratisation.

Il pourrait cependant mettre en garde le Président HABYARIMANA contre la tentation de décider seul les réformes à mettre en oeuvre. La concertation préalable avec les partis d'opposition paraît s'imposer. Ceux-ci risquent en effet de se radicaliser s'ils ne sont pas rapidement associés au processus de démocratisation.

Le Président de la République pourrait marquer son appréciation à l'égard du dialogue engagé avec le FPR. La rencontre organisée sous notre égide à Paris les 23, 24 et 25 octobre montre qu'un terrain d'entente peut être trouvé.

A cet égard, des précisions pourraient être demandées au Chef de l'Etat rwandais sur le contenu des lois d'amnistie annoncées le 30 septembre et sur les mesures pratiques qu'il envisage de mettre en oeuvre pour le retour des réfugiés.

2. Relations bilatérales

Le Président HABYARIMANA exprimera très probablement au Président de la République la reconnaissance de son pays pour l'aide que la France lui a apportée depuis des mois et dans plusieurs domaines :

- la présence rassurante des parachutistes du détachement NOROIT, prolongée déjà à deux reprises depuis octobre dernier ; même si leur mission demeure limitée à la protection des ressortissants français ;

- la coopération militaire renforcée au mois de mars par l'envoi d'un D.A.M.I. ("Détachement d'Assistance Militaire et d'Instruction") composé d'une trentaine d'officiers instructeurs ;

- la décision d'attribution d'une subvention d'ajustement structurel de 70 MF (adoptée par le Conseil de Surveillance de la Caisse Centrale le 19 avril).

Face aux nouvelles demandes que ne manquera sans doute pas d'exprimer le Président rwandais, le Président de la République pourra souligner que les autorités de Kigali peuvent continuer à compter sur l'appui de la France. La présence active de coopérants militaires et la fourniture régulière de munitions de remplacement en ont témoigné au cours des derniers mois.

Il pourra annoncer, en outre, l'arrivée à Kigali avant la fin du mois, de la mission d'observateurs français mise en place par la France à la suite de la rencontre à Paris des ministres des Affaires étrangères rwandais et ougandais, en août dernier. Chargée d'enregistrer les plaintes de l'un ou l'autre pays concernant les violations de frontières et de vérifier les faits, elle devrait contribuer à apaiser les tensions.

Toutefois, la France souhaite que :

- l'accord de cessez-le-feu du 29 mars 1991 ainsi que la déclaration de Dar es Salam sur une solution durable du problème des réfugiés rwandais (19 février 1991) soient respectés ;

- les troupes rwandaises, qui disposent aujourd'hui d'un avantage certain sur le terrain, s'abstiennent de toute riposte sur territoire ougandais qui risquerait d'altérer l'image du Rwanda, aussi bien aux yeux des pays africains que de l'opinion internationale.

3. Questions internationales

- Burundi : le Président de la République pourra marquer l'appréciation de la France devant les efforts de dialogue entrepris par les deux pays voisins et interroger son interlocuteur sur les dernières évolutions dans ce domaine.

- Zaire : le Président HABYARIMANA qui entretient des relations étroites avec le Président MOBUTU s'interroge sur la politique menée par la France ces dernières semaines au Zaire et s'inquiète de l'évolution de cet Etat voisin. Le Président de la République pourra faire valoir à son interlocuteur que les positions prises par la France n'ont pas été définies en considération d'individus et n'ont aucunement été dirigées contre la personne du Président MOBUTU. Elles ont été fondées sur la profonde conviction que seul l'engagement dans un processus de démocratisation réelle pourra créer les conditions indispensables à la paix civile et au redressement du Zaire.

Les réformes qui s'imposent impliquent que le Président agisse en accord complet avec l'opposition et transfère à un gouvernement de transition de réels pouvoirs, notamment en matière économique et financière. / *SV*

Catherine BOIVINEAU

Rédacteur : A. ANFRE